

# FAIRE DES TRANSITIONS LA BOUSSOLE DES POLITIQUES MÉTROPOLITAINES

AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
AMBITION - TRANSITIONS

FÉVRIER 2024

3

# PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DU CODEV POUR RÉPONDRE À LA SAISINE DE LA PRÉSIDENTE

MARTINE VASSAL, PRÉSIDENTE DE LA MÉTROPOLE,  
SAISIT LES ÉLUS POUR DÉFINIR L'AMBITION  
D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

CRÉATION  
DE LA COMMISSION  
AMBITION

CONSENSUS DES ÉLUS DE PLACER  
LES TRANSITIONS COMME ENJEU MAJEUR  
DE L'AMBITION MÉTROPOLITAINE

LA PRÉSIDENTE MARTINE VASSAL  
SAISIT LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
POUR DÉCLINER ET ACCOMPAGNER  
L'AMBITION-TRANSITIONS



JOËL GUIOT, ÉCOLOGUE ET CLIMATOLOGUE  
CO-PRÉSIDENT DU GREC SUD

EXPOSE LES PROJECTIONS  
CLIMATIQUES SUR  
LE TERRITOIRE D'AMP

PASCAL MONTÉCOT  
1<sup>ER</sup> VICE PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE

PRÉSENTE AU CODEV  
RÉUNI EN PLÉNIÈRE  
LES ENJEUX DE LA SAISINE

LE CODEV CIBLE SON APPROCHE SUR L'ACCOMPAGNEMENT  
DES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS DES HABITANTS  
DE LA MÉTROPOLE ET PRODUIT

3 AVIS  
COMPLÉMENTAIRES



IMAGINER ET RÉUSSIR  
ENSEMBLE LA MÉTROPOLE  
DÉCARBONÉE EN 2050

AVIS 1

SE PROJETER  
ET RÉENCHANTER

QUELLE PROSPECTIVE CLIMATIQUE ?

QUEL SCÉNARIO POUR  
DÉCARBONER LA MÉTROPOLE ?

COMMENT CHANGER LES MODES  
DE VIE ?



DÉMULTIPLIER LES ACTIONS  
CITOYENNES INSPIRANTES  
POUR LE CLIMAT

AVIS 2

ENCOURAGER  
ET AIDER

QUELLES INITIATIVES CITOYENNES  
EN FAVEUR DU CLIMAT EXISTENT  
SUR NOTRE TERRITOIRE ?

QUELS IMPACTS ONT-ELLES ?

COMMENT LES SOUTENIR ET LES  
RENDRE VISIBLES ?



FAIRE DES TRANSITIONS  
LA BOUSSOLE DES POLITIQUES  
MÉTROPOLITAINES

AVIS 3

CADRER  
ET FACILITER

COMMENT MIEUX PRENDRE EN  
COMPTE LES TRANSITIONS DANS  
LES STRATÉGIES DE LA MÉTROPOLE ?

Ces questionnements ont guidé l'action du conseil de développement. Vous découvrirez leurs réflexions et leurs propositions à l'intérieur des 3 avis complémentaires qui composent ce tryptique.

# SOMMAIRE

<b>I. Propos introductifs</b>	<b>4</b>
1. Édito du président du Conseil de Développement, Daniel Sperling	4
2. Avant-propos des rapporteurs	5
3. Des interactions nombreuses avec les élus et les services métropolitains	6
4. Synthèse de l'avis	7
<b>II. Les cadres nationaux et métropolitains des transitions</b>	<b>8</b>
1. Les institutions planifient la stratégie écologique	9
2. Le Plan climat-air-énergie de la Métropole	9
<b>III. La prise en compte des transitions dans les documents stratégiques de la Métropole</b>	<b>10</b>
1. Les stratégies métropolitaines	11
2. La place des transitions dans les stratégies métropolitaines	15
<b>IV. Les propositions du Conseil de Développement</b>	<b>18</b>
1. Créer un comité de gouvernance métropolitaine des transitions pour assurer un pilotage politique et technique transversal : pérenniser la commission Ambition	18
2. Mettre en œuvre un plan d'actions qui mobilise toutes les ressources des directions opérationnelles de la Métropole	19
3. Mobiliser et responsabiliser la société civile par des moyens délégués par la Métropole	20



Martine Vassal, présidente de la Métropole, a saisi notre Conseil de Développement et ses 240 membres représentant la société civile et les citoyens, pour répondre à une question à la fois simple et difficile : « Comment réussir l'ambition de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur les transitions ? ».

## ÉDITORIAL DE DANIEL SPERLING

N o t r e  
assemblée  
consultative  
prend ainsi  
aujourd'hui

position en formulant trois avis complémentaires. Ils proposent d'enrichir la mise en œuvre du Plan climat-air-énergie et de concrétiser les suites de la commission Ambition des élus, au sein de laquelle, sous l'impulsion de Pascal Montécot, 1<sup>er</sup> vice-président de la Métropole, les élus métropolitains ont travaillé sur des scénarios pour réussir les transitions auxquelles est confrontée la Métropole.

La prospective climatique, éclairée par Joël Guiot, co-président du GREC-Sud, (Groupe régional d'experts sur le climat en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), annonce un futur sombre sur notre territoire, comme pour nombre de territoires sur le pourtour méditerranéen : aléas climatiques (sécheresses, canicules, inondations, submersions marines...), conséquences sur la faune et la flore à la fois sur terre et dans la mer, risques d'incendies accrus, atteintes à la santé, etc. Cet avenir sombre doit nous pousser à l'action, à nous adapter, individuellement et collectivement, aux bouleversements climatiques locaux. Il en va de l'habitabilité et de l'attractivité de nos espaces de vie. Nos modes de vie ont conduit à la situation que nous connaissons. Alors, le CoDev l'exprime clairement : changeons nos modes de vie ! C'est là que la réponse du CoDev prend tout son sens.

Dans notre premier avis « Imaginer et réussir ensemble la métropole décarbonée en 2050 », le CoDev propose de « réenchanter le futur ». Au-delà des inquiétudes, des contraintes, des

règlements, des impératifs et des interdits..., il faut changer le logiciel collectif, formuler des imaginaires nouveaux. Nous proposons à la Métropole de mobiliser la jeunesse, l'ensemble des citoyens, des forces vives du territoire pour construire collectivement une vision positive d'un avenir décarboné. Beaucoup de solutions apparaissent alors possibles car elles deviennent volontaires et enthousiastes.

Dans notre deuxième avis « Les actions citoyennes inspirantes pour le climat », le CoDev est parti d'une intuition qu'il a vérifiée : les initiatives citoyennes sont déjà nombreuses et très vertueuses pour le climat. Nous avons souhaité les mettre en valeur en remettant à certaines d'entre-elles, un « trophée des actions inspirantes pour le climat ». Ces actions doivent être généralisées, la mobilisation citoyenne encouragée. Le CoDev formule ainsi des propositions concrètes pour que la Métropole accompagne bien davantage cette dynamique citoyenne : plus de moyens pour les actions citoyennes et plus d'impact pour le climat !

Enfin, pour notre troisième avis « Faire des transitions la boussole des politiques métropolitaines », le CoDev a largement dialogué avec les élus et les services de la Métropole, sur la prise en compte des transitions dans les grandes stratégies de l'institution. Que ce soit le programme local de l'habitat, le Plan de mobilité métropolitain ou l'Agenda du développement économique, le CoDev salue les objectifs fixés, souvent très ambitieux en regard des défis climatiques. Mais les moyens manquent pour les atteindre rapidement. Le CoDev préconise une priorisation plus forte des financements pour les transitions qui doivent devenir la boussole des politiques métropolitaines, par exemple via un budget vert et via un budget participatif étendu pour soutenir les actions citoyennes.

Une nouvelle fois, le CoDev est au rendez-vous. Ces trois avis sont riches en propositions qui sont maintenant soumises aux élus. Ils représentent des centaines d'heures de mobilisation bénévoles des 240 membres que je veux ici remercier chaleureusement. L'heure est à l'action !

**Daniel SPERLING**  
Président du Conseil de Développement

# AVANT-PROPOS

## DES RAPPORTEURS

Les conséquences du changement climatique sont d'ores et déjà visibles : ce sont bien les générations présentes qu'elles touchent, et pas seulement les générations futures. Les manifestations visibles, à très court terme, sont déjà saisissantes – incendies, sécheresses, canicules...-, mais ne nous y trompons pas : à bien y regarder, l'impact global et systémique, est déjà significatif sur nos sociétés, nos économies... Les questions environnementales prises globalement (climat, ressources, déchets, pollutions, biodiversité...) ont déjà commencé à diminuer notre capacité de réaction et d'adaptation.



Les membres du Conseil de Développement sont pleinement conscients de ces enjeux, et fortement préoccupés par ceux-ci. Ils accueillent ainsi avec beaucoup d'enthousiasme et d'espoir la volonté affichée de la Métropole de bâtir son projet autour des transitions, et appellent à un niveau d'ambition d'autant plus exemplaire qu'ils constatent le retard pris durant ces dernières décennies dans nombre de domaines. Ils relèvent par ailleurs un niveau d'engagement ambitieux de la part de la Métropole, marqué par son Plan climat-air-énergie, mais mesurent un enjeu fort de moyens à réunir pour obtenir des résultats rapides et à la hauteur du défi en matière de baisse des émissions de gaz à effet de serre mais aussi et surtout de politiques d'adaptation aux conséquences du changement climatique.



La réussite de cette ambition passe par son appropriation par l'ensemble des acteurs du territoire. Chacun doit faire sa part. Les citoyens, bien entendu, doivent s'engager vers davantage d'écoresponsabilité, et les acteurs socio-économiques doivent s'engager également. La puissance publique se doit à la fois d'être exemplaire dans son action, mais aussi de favoriser et de faciliter l'engagement des acteurs, à travers des politiques publiques claires et assorties de financements. C'est elle, en effet, qui fixe le cadre, les règles du jeu qui rendent l'engagement des citoyens et des entreprises possible, facile... ou punitif.

Faisons des transitions l'ambition d'un territoire et de l'ensemble de ses acteurs, par la mobilisation des documents cadres de la Métropole : le Plan local de mobilité, le Plan local de l'habitat et l'Agenda de développement économique. Il s'agit de mobiliser et fédérer dans une vision partagée tant à long terme que dans une temporalité plus courte et répondant notamment à des problématiques climatiques et sociales. Tel est sans doute l'enjeu majeur révélé par nos travaux. Cela passe par une gouvernance participative et ouverte, une transversalité accrue, une évaluation en continu.

Dans ces conditions, la transition écologique pourra être le catalyseur de la montée en puissance de la Métropole, de sa structuration, de son appropriation par les citoyens et les acteurs socio-économiques.

**Gwenaël KERVAJAN, membre du collège « Personnalités qualifiées »**  
**Marc REVERCHON, 2<sup>e</sup> vice-président**

# DES INTERACTIONS NOMBREUSES AVEC LES ÉLUS ET LES SERVICES MÉTROPOLITAINS



Le Conseil de Développement, saisi sur les enjeux de transition par la présidente de la Métropole, Martine Vassal, a pu entendre pour lancer sa réflexion et ses travaux, lors de sa plénière de septembre 2022, Pascal Montécot, 1<sup>er</sup> vice-président de la Métropole. Il a présenté la démarche mise en œuvre par les élus lors du 1<sup>er</sup> semestre 2022 afin de construire l'ambition de la Métropole Aix-Marseille-Provence tournée sur les transitions. Le CoDev a centré ses travaux sur les évolutions de mode de vie et les changements de comportement. Pour ce faire, il a analysé la prise en compte des transitions dans les documents stratégiques métropolitains : Programme local de l'habitat (PLH), Plan des mobilités (PDM) et Agenda du développement économique. Pour chacun des documents stratégiques, une rencontre Flash de deux heures en visioconférence entre les membres du CoDev, les vice-présidents élus et les Directions générales déléguées concernées a été organisée.

Chaque rencontre Flash a mobilisé plus de 40 membres connectés en moyenne.

## LES ATELIERS FLASH RÉALISÉS :



**Le 3 juillet 2023**, les membres du CoDev ont participé à la première rencontre Flash en visioconférence avec Henri Pons, vice-président en charge de la Mobilité ainsi que de son directeur général délégué, Claude Faucher.

La rencontre s'est déroulée autour de 3 thématiques :

- Comment repenser l'aménagement territorial pour diminuer la place de la voiture dans l'espace public et concilier les différents modes de déplacement ?
- Comment faire accepter socialement les nécessaires contraintes (aménagement, fiscalité...) dans une logique gagnant-gagnant ?
- L'offre existante (services et équipements) correspond-elle aux nouveaux besoins de la population en matière de mobilité (télétravail, vélo, fréquence des TC, densité...) ?



**Le 13 septembre 2023**, les membres du CoDev ont participé à la deuxième rencontre Flash en visioconférence avec David Ytier, vice-président en charge de l'Habitat ainsi que de son directeur général délégué, Eric Taverni.

La rencontre s'est déroulée autour de 3 thématiques :

- Comment les évolutions des modes de vie induites par les transitions sont intégrées dans la production des 11 000 logements annuels prévus dans le PLH ?
- Comment accompagner les habitants dans les objectifs de sobriété énergétique dans la réhabilitation du parc ancien ?
- Comment prendre en compte l'évolution de la population (vieillesse, décohabitation...) et de ses besoins sous le prisme des transitions ?



**Le 10 octobre 2023**, les membres du CoDev ont participé à la troisième et dernière rencontre Flash en visioconférence, avec Gérard Gazay, vice-président en charge du Développement économique, ainsi que de sa directrice générale déléguée, Pascale Pietta.

La rencontre s'est déroulée autour de 2 thématiques :

- Comment faire évoluer les zones commerciales au regard de la problématique des transitions (fonctionnement, inclusion, mobilité douce...) ?
- Comment la puissance publique peut-elle encourager les nouvelles formes de travail et les nouveaux lieux d'emploi, impactant positivement les transitions ?

# SYNTHÈSE DE L'AVIS

Les politiques publiques doivent aujourd'hui répondre aux défis environnementaux avec un objectif commun : la durabilité de la société. La rénovation énergétique des logements, l'offre de transports décarbonés ou encore le soutien à des modèles économiques plus respectueux de l'environnement deviennent essentiels car il est urgent de prendre des mesures face à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution de l'air ou de la dépendance aux combustibles fossiles... et de s'adapter aux effets déjà palpables des bouleversements climatiques.

Pour ce faire et relever les défis qu'imposent les transitions, la Métropole Aix-Marseille-Provence en a fait une des thématiques essentielles de ses politiques, au travers de ses différents documents stratégiques.



Cependant, pour y parvenir, la Métropole doit avoir une vision globale et transversale qui, à ce jour, gagnerait à être consolidée. C'est dans cet esprit que le CoDev, après avoir étudié le PLH, le PDM et l'Agenda du développement économique métropolitain, et pris en compte le contenu et les conditions d'animation et de pilotage du PCAEM présente **3 grandes propositions**.

## 1 • Créer un comité de gouvernance métropolitaine des transitions pour assurer un pilotage politique partenarial et un pilotage technique transversal

Les documents stratégiques font état de nombreux projets pour les années à venir<sup>1</sup>. Cependant, ils ont leur propre logique politique et leur propre temporalité, sans articulation commune. Le CoDev propose que la Métropole développe un groupe de pilotage spécifique « Transitions » ayant pour objectif de s'assurer que les propositions de la commission Ambition aboutissent à un suivi transversal des projets portés par les directions métropolitaines au regard des transitions.

Cette gouvernance métropolitaine pourrait se concrétiser au travers de la réactivation de la commission Ambition, complétée par une expertise scientifique confiée à un comité des Sages.

## 2 • Mettre en œuvre un plan d'actions qui mobilise toutes les ressources des directions opérationnelles de la Métropole

En complément du Plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM), les membres du CoDev préconisent la consolidation de l'ensemble des actions des documents stratégiques liés à la transition, en un plan d'actions coordonnées, évolutif, permettant d'évaluer en temps réel les avancées de la Métropole en matière 1) de décarbonation et 2) d'adaptation aux effets du changement climatique. À chaque action devront idéalement correspondre un responsable, une modalité d'intervention, un planning et un budget.

Ce faisant, la Métropole sera à même de définir et de piloter un véritable « budget vert » lié aux objectifs de transition, et de flécher ses engagements financiers en fonction de ses priorités stratégiques.

## 3 • Favoriser la mobilisation et la responsabilisation de tous en confiant une partie des moyens et des décisions de la Métropole à la société civile

Le travail ainsi mis en lumière sur la mise en transversalité de la gouvernance et du plan d'actions devrait ainsi s'accompagner d'une accélération de l'ouverture à la société civile, de la dimension partenariale et participative de la démarche. Le CoDev souhaite que cette proposition aille au-delà de la simple concertation citoyenne et qu'elle soit davantage un champ d'expérimentation du « pouvoir effectif des citoyens ».

<sup>1</sup> Voir le bilan « LA MÉTROPOLÉ ACCÉLÈRE ! BILAN ET PERSPECTIVES »





## II. LES CADRES NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS DES TRANSITIONS

# LES INSTITUTIONS PLANIFIENT LA STRATÉGIE ÉCOLOGIQUE

Les évènements météorologiques de ce début d'année en France donnent un aperçu de ce qui pourrait devenir une nouvelle norme dans le futur. La période 2023-2027 serait la plus chaude jamais enregistrée sur Terre, selon l'Organisation des Nations unies<sup>2</sup>.

Ces urgences climatiques, énergétiques, sociales, économiques et environnementales nous imposent des efforts collectifs pour réduire notre empreinte écologique.

**Avec le projet «France Nation Verte» l'État français** développe sa stratégie de planification écologique pour faire face aux enjeux des transitions. Plus d'une cinquantaine de leviers sont identifiés et s'accompagnent d'actions dans toutes les dimensions de la vie : mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire et mieux préserver et valoriser les écosystèmes.

**La région Sud PACA avec son plan climat** «gardons une COP d'avance» et son schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), fixe également un cadre à l'action.

**Le département conjointement avec la métropole** déploie sa politique dans un «Agenda environnemental» qui s'articule autour de 4 axes : améliorer la qualité de l'air, préserver la biodiversité, investir dans les nouvelles énergies et protéger le littoral.



## LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DE LA MÉTROPOLE

### LA STRATÉGIE DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE S'ARTICULE AUTOUR DE CINQ AMBITIONS À L'HORIZON 2050

- Inventer une métropole neutre en carbone ;
- Réduire de 50 % les consommations énergétiques de l'ensemble des secteurs ;
- Couvrir 100 % des besoins de consommation d'énergie par des énergies renouvelables ;
- Diminuer de 50 % la population exposée aux pollutions atmosphériques et sonores pour préserver son cadre de vie et sa santé ;
- Adapter le territoire aux impacts du changement climatique pour assurer la pérennité de son développement.

Ces ambitions se déclinent en 100 actions, réparties en 13 axes d'interventions transversaux.

**La Métropole Aix-Marseille-Provence**, dans la droite ligne des constats posés ci-dessus et s'inscrivant dans une démarche liée aux transitions, est elle-même confrontée à un ensemble complexe de transitions majeures. Celles-ci ne sont pas seulement des défis, mais également des opportunités pour le développement harmonieux et durable du territoire. L'ensemble des documents stratégiques qui structurent l'action de la Métropole contient en toute logique l'équivalent de la planification écologique à l'échelle de notre territoire.

Inscrit dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Plan climat-air-énergie fixe des objectifs de réduction des consommations d'énergie, de production d'énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation aux conséquences du changement climatique à l'échelle d'un territoire. Adopté à l'unanimité lors du conseil métropolitain du 16 décembre 2021, il définit un plan stratégique ainsi que des actions opérationnelles. La Métropole a la responsabilité de l'animer et de coordonner les projets portés par les acteurs locaux dans le cadre de cette démarche. Le Plan climat-air-énergie nourrit aussi l'ensemble des autres programmes stratégiques métropolitains et garantit la cohérence des dispositifs au regard des enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air.

Sa construction a fait l'objet d'un processus de co-élaboration assez développé. L'ensemble des partenaires économiques, environnementaux, ainsi que des collectivités territoriales et des organismes spécialisés ont participé, aux côtés de la Métropole, à la construction du projet.

Pour instiller une dynamique, la Métropole a mis en œuvre ses propres compétences mais elle s'est aussi appuyée sur les engagements des acteurs du territoire dont dépend, en grande partie, l'atteinte des objectifs.



# III. LA PRISE EN COMPTE DES TRANSITIONS DANS LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE LA MÉTROPOLE

# LES STRATÉGIES MÉTROPOLITAINES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 3DS<sup>4</sup>, la gouvernance métropolitaine a lancé début 2022 un travail d'intelligence collective entre élus pour réfléchir et penser l'ambition de la Métropole à 2030. La commission Ambition a mis en lumière 4 thématiques prioritaires (les mobilités, le développement économique, l'environnement, l'aménagement) et c'est donc tout naturellement que les membres du CoDev ont décidé de travailler sur les documents stratégiques issus de ces thématiques, considérant que la Métropole permet aujourd'hui d'avoir une vision à la bonne échelle pour favoriser la transversalité des grands schémas.

**La politique du logement représente un défi majeur des transitions** combinant requalification du bâti existant et création de logements nouveaux, ou encore l'accessibilité des logements et leur adaptation aux évolutions démographiques et de modes de vie (décohabitations notamment). Les exigences de préservation du patrimoine et de maîtrise de l'étalement urbain sont un enjeu majeur de la transition écologique de même que la sobriété énergétique et la rénovation thermique des logements anciens.



**Les infrastructures de transport actuelles nécessitent une transformation significative pour encourager l'utilisation des transports en commun**, du covoiturage ou de la mobilité douce. Réduire la dépendance à la voiture individuelle et améliorer la qualité de l'air sont des objectifs essentiels pour une métropole plus durable. La notion de santé environnementale est au cœur de ces enjeux, sa prise en compte transversale doit être renforcée.



**Le développement économique du territoire doit évoluer vers des modèles plus inclusifs et plus respectueux de l'environnement.** Cela implique que toutes les entreprises réduisent leur impact carbone, de soutenir les secteurs économiques liés aux énergies renouvelables, à l'économie circulaire ou à l'économie sociale et solidaire. Il s'agit, entre autres, de soutenir les innovations technologiques mais aussi organisationnelles et sociétales, dès lors qu'elles promettent un impact positif sur un ou plusieurs des objectifs de développement durable<sup>5</sup> (ODD). Cette transition vers une économie responsable est nécessaire pour réduire l'empreinte carbone de la métropole, créer des emplois durables pour ses habitants, et accroître la résilience de notre territoire.





Que cela soit l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'air, la congestion routière exponentielle, la consommation de ressources ou encore la dépendance aux combustibles fossiles, ces exemples parmi d'autres nous montrent l'urgence de prendre des mesures pour faire évoluer les comportements vers plus de sobriété.

Pour s'adapter aux bouleversements climatiques et même si nous pouvons nous interroger sur l'acceptabilité sociale des transitions, un sondage Ifop récent<sup>6</sup>, dont les membres du CoDev partagent le point de vue, montre que les Français sont largement conscients des conséquences du changement climatique et sont prêts à consentir aux politiques publiques en faveur de la transition écologique<sup>7</sup>. Il est ainsi possible et nécessaire que la puissance publique – et notamment la

Métropole – déploie des politiques à même de faciliter et d'accompagner ces évolutions de comportement vertueuses.

Enfin, tel que le stipule le Programme local de l'habitat métropolitain (PLH) : « Entre la transition écologique qui doit sous-tendre aujourd'hui toutes les stratégies territoriales, les évolutions législatives majeures (loi climat et résilience, zéro artificialisation nette...) et l'évolution des modes de vie impactés par la crise sanitaire, la crise énergétique et le rapport au travail, les modèles de développement des territoires sont aujourd'hui à interroger et à réinventer. »

Par conséquent, et dans cette optique de réflexion autour de la modification des usages et des pratiques pour répondre aux enjeux des transitions, les membres du CoDev ont souhaité interroger les documents stratégiques métropolitains.

<sup>4</sup> Cette loi consacre le principe de différenciation territoriale ainsi que la capacité des collectivités territoriales à proposer des adaptations du droit à leurs particularités et leurs attentes. Elle entend donner plus de marge de manœuvre aux élus locaux. Elle a été promulguée le 21 février 2022. Les 3 « D » renvoient à la différenciation (compétence à la carte), à la décentralisation (logement social, routes, RSA...) et à la déconcentration le tout dans une optique de simplification de l'action locale.

<sup>5</sup> Ces objectifs ont été mis en place par l'ONU pour parvenir à un monde meilleur et plus durable pour tous. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

<sup>6</sup> À l'occasion de la convention des intercommunalités de France - du 11 au 13 octobre 2023 à Orléans

<sup>7</sup> 82% des Français considèrent que le changement climatique aura des conséquences directes sur leur vie dans les dix ans à venir. 85% des Français considèrent que l'adaptation au changement climatique doit être une priorité.

## LE PLAN DE MOBILITÉ



**Plan de mobilité**  
2020/2030  
DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE



Approuvé par le conseil de la Métropole le 16 décembre 2021, le PDM vient compléter, préciser, et donner une portée juridique à l'Agenda de la mobilité à horizon 2030. Il s'inscrit de manière transversale dans les différents schémas, plans, projets métropolitains considérant, entre autres, qu'il n'y a « pas de réduction forte de la voiture sans changement de modèle d'urbanisme, pas d'amélioration de la qualité de l'air sans développement des transports en commun et des modes actifs ».

En synthèse, le PDM vise une réduction de 28% des gaz à effet de serre du secteur des transports et de 29% de la consommation d'énergie finale en s'appuyant sur une diminution de la circulation automobile de 13%, un fort développement de la motorisation propre (10% en 2030), le télétravail et le covoiturage.

Pour atteindre ses objectifs, le PDM impulse 7 leviers pour mettre en œuvre un système de mobilité globale et changer les pratiques :

- Un système de vélo global avec un objectif de 7% de part modale avec la mise en œuvre d'un plan vélo 2019-2024
- Un système de transport performant pour doubler l'usage actuel des transports urbains et permettre à plus de 90% des habitants d'être à 15 minutes à pied d'un pôle multimodal, d'un arrêt ou d'une station de métro
- Un système routier réinventé, innovant, efficace et durable avec une volonté de réduire les GES, de fiabiliser les temps de parcours, de viser un report modal vers le fret

ferroviaire (développer gaz naturel ; expérimenter l'hydrogène, point de recharge électrique...) <sup>8</sup>

- Un réseau hiérarchisé de pôles d'échanges multimodaux pour renforcer la desserte multimodale des portes d'entrée du territoire
- Des espaces publics partagés et attractifs pour passer à 3% des déplacements à pied, 7% en vélo avec 0 véhicule sur les trottoirs / passages piétons / pistes cyclables...
- Des services de mobilités agiles et accessibles pour faire d'1 habitant sur 2 un utilisateur régulier des différents modes de transport, et que 100% des communes soient desservies par un transport de personnes à mobilité réduite (TPMR)
- Se donner les moyens de réussir ou comment accompagner les changements de comportement, pérenniser le dialogue avec les partenaires et assurer le suivi de la mobilité sur la métropole.

<sup>8</sup> Le PDM n'a pas traité cette remarque mais cela concerne également le transport fluvial.

## LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT MÉTROPOLITAIN



À travers 6 orientations, le PLH définit pour six ans (2023-2028) les objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées. Il prend en compte l'évolution démographique, économique, l'évaluation des besoins des habitants actuels et futurs, de la desserte en transports, des équipements publics et la nécessité de lutter contre l'étalement urbain.

« Entre la transition écologique qui

doit sous-tendre aujourd'hui toutes les stratégies territoriales, les évolutions législatives majeures (loi climat et résilience, ZAN) et l'évolution des modes de vie impactés par la crise sanitaire, la crise énergétique et le rapport au travail, les modèles de développement des territoires sont aujourd'hui à interroger et à réinventer. De ce fait, le temps de la planification exacte est dépassé, et l'enjeu est plutôt de se donner un cadre et des capacités à comprendre ce qui se passe dans un environnement incertain, contextuellement mais aussi structurellement avec de nouvelles règles du jeu.

Pour réaliser ses ambitions, le PLH métropolitain prévoit :

- Le traitement du parc dégradé et indigne privé : 60 000 logements sur le territoire métropolitain dont 40 000 à Marseille.
- La livraison de 11 000 logements neufs supplémentaires par an. Cet objectif s'inscrit dans la première phase de la trajectoire portée par le SCoT métropolitain et dont l'objectif est de faire des grandes transitions le socle d'un nouveau modèle de développement, qu'elles soient écologiques, alimentaires, économiques, énergétiques ou

numériques :

- 4150 liés au desserrement des ménages (décohabitation, rupture, vieillissement, mode de vie...)
- 600 liés à l'évolution des résidences secondaires (en diminution)
- 400 liés à l'évolution du logement vacant
- 2100 à 2400 liés à l'évolution du renouvellement urbain
- 3200 à 3500 liés à un apport démographique
- De programmer 5200 logements sociaux par an
- Pour la rénovation énergétique de l'habitat, les objectifs pour 2030 prévoient, par la rénovation énergétique des logements, de faire baisser la consommation d'énergie de 30% et les émissions de gaz à effet de serre de près de 20%, participant ainsi à l'effort de décarbonation de la métropole.



## L'AGENDA DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



L'Agenda du développement économique affirme les transitions comme enjeux transversaux et positionne les habitants comme cible principale du développement.

La Métropole inscrit ses politiques économiques dans une triple responsabilité : faire du développement économique un vecteur de transformation et d'accélération des transitions en particulier dans le domaine environnemental ; mettre en place un environnement économique propice au développement des entreprises du territoire ; prioriser ses soutiens sur les filières et les projets qui ont l'impact le plus favorable pour les habitants. Les grandes transitions constituent la matrice de l'Agenda économique considérant qu'il s'agit d'un « moteur de croissance durable et un creuset de l'innovation ».

La Métropole agira donc à plusieurs niveaux pour accompagner et stimuler ces évolutions à l'œuvre : grâce à la transformation de ses propres politiques et pratiques d'achat, par l'accompagnement des entreprises en mutation, par le soutien aux filières innovantes en matière de transition, par la structuration d'écosystèmes dédiés ou encore par la réalisation d'infrastructures nécessaires à ces mutations.

L'action métropolitaine sera alors organisée autour de 5 orientations :

- Une métropole attractive ouverte sur le monde
- Une métropole offrant des capacités d'accueil et de développement performantes et responsables, favorisant un développement équilibré du territoire
- Une métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises et de leurs salariés
- Une métropole plurielle et inclusive, proche de ses habitants
- Une métropole productive, compétitive et innovante soutenant les transitions et la création d'emploi

<b>Énergie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'énergies renouvelables et de récupération</li> <li>- Production et usage de l'hydrogène</li> <li>- Soutien des technologies nucléaires &amp; ITER</li> <li>- Sobriété énergétique</li> </ul>
<b>Décarbonation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien au développement des cleantech</li> <li>- Décarbonation de l'industrie et des transports</li> <li>- Accompagnement des entreprises et de leurs salariés sur la mobilité</li> <li>- Exemplarité des chantiers métropolitains (ex. : Spaser)</li> </ul>
<b>Économie circulaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des déchets &amp; infrastructures de valorisation</li> <li>- Boucles locales de consommation</li> <li>- Les EIT &amp; démarches collectives</li> <li>- Réparation et réemploi</li> </ul>
<b>Sobriété foncière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réévaluation des besoins fonciers dans un objectif de sobriété</li> <li>- La densification de l'existant et le réinvestissement des centres-villes</li> <li>- La maximisation de la part de foncier et d'immobilier en renouvellement</li> </ul>
<b>Vulnérabilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation et anticipation des vulnérabilités</li> <li>- Accompagnement des démarches et stratégies d'adaptation et d'atténuation</li> <li>- Gestion maîtrisée des espaces et ressources naturelles</li> </ul>



# LA PLACE DES TRANSITIONS DANS LES STRATÉGIES MÉTROPOLITAINES

## DU POINT DE VUE DE CHACUN DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES ANALYSÉS

Sur le Plan de Mobilité, les membres du CoDev soulignent l'ambition forte de la Métropole, complétée par le Plan Marseille en grand<sup>9</sup> et par l'augmentation du budget de financement de 100 millions à 300 millions en 2023. Ils remarquent toutefois, tout comme l'ont exprimé les élus, le besoin d'aller plus loin. Cela passe par plus de transparence sur les arbitrages et les processus de décision de ce budget.

Sur le Plan local de l'habitat, il ressort la nécessité de le rendre cohérent avec le futur Schéma de cohérence et d'organisation territoriale (SCoT) métropolitain et le Plan de Mobilité (dans une logique

d'intensification urbaine). Les membres du CoDev s'entendent sur la nécessaire grande impulsion de moyens relatifs à la rénovation thermique des bâtiments. Il s'agit d'être vigilant pour repérer les logements du parc privé à enjeux ainsi que leurs propriétaires en renforçant les actions incitatives et préventives sur le parc fragile et dégradé. De même, dans une logique de co-construction, il est important de prendre en compte l'avis des habitants dans la réflexion relative aux évolutions de l'habitat (concertation...). Il est également important d'intégrer la dynamique issue des travaux de Carlos Moreno relatifs à la ville du ¼ d'heure ou du territoire de la demi-heure<sup>10</sup>.

Enfin, le renforcement de la prise en compte des transitions dans l'Agenda du développement économique apparaît indispensable au CoDev. Sur ce volet, il semble nécessaire de travailler en tissant des partenariats, avec des acteurs publics (comme la Région qui détient en partage la compétence économique) comme privés, pour concrétiser cette ambition en travaillant notamment autour de la dimension foncière et immobilière, levier le plus direct de la Métropole.

## DE MANIÈRE PLUS GLOBALE

Le travail des membres du CoDev porte ici sur les transitions vues au travers des documents stratégiques et non sur les documents eux-mêmes. **L'exercice ne visait pas tant à porter un regard sur chacun de ces documents, que de comprendre ce que, chacun pris séparément, et tous dans leur ensemble, ils peuvent nous apprendre sur l'ambition de la Métropole en matière de transitions et ses modalités de mise en œuvre.** Par conséquent, les membres ont essayé à travers cet avis de rechercher la cohérence et la transversalité entre ces documents sur la problématique des transitions et de comprendre comment elle a été traitée.



**La qualité du contenu des documents stratégiques métropolitains est indéniable, et les transitions y sont abordées de manière claire et percutante. Néanmoins, le Conseil de Développement note plusieurs éléments :**

- Une grande difficulté de coordination globale de ces actions bien trop souvent conçues en silo, avec peu de transversalité entre les différentes politiques publiques, et ce, malgré une volonté souvent affichée. De fait, les calendriers de préparation et de mise en œuvre de ces différents documents sont hétérogènes, et chacun se doit de répondre à un cahier des charges réglementaires non négociable. C'est ainsi que la transversalité ne peut être effective qu'au prix d'une volonté très affirmée, d'une organisation dédiée et de méthodes de travail pensées pour cela.
- La difficulté de plans d'actions précis, détaillés, opérationnels et chiffrés, avec les moyens financiers correspondants.
- L'évaluation de ces programmes et de sa gouvernance est un enjeu primordial (notamment en matière de transitions) et n'est que très rarement abordée.

**• La participation citoyenne mérite d'être renforcée dans les phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation.**

Comme la Métropole a la responsabilité d'animer le PCAEM et de coordonner les projets portés par les acteurs locaux dans le cadre de cette démarche, il lui incombe la mise en œuvre d'une gouvernance institutionnelle spécifique, dans la planification des projets portés par la Métropole ou dans l'évaluation des politiques publiques en matière de décarbonation comme mentionné plus haut. Dans cette perspective, le Plan climat-air-énergie qui nourrit l'ensemble des autres programmes stratégiques métropolitains et qui garantit la cohérence des dispositifs au regard des enjeux climatiques, énergétiques et de

qualité de l'air, tient un rôle majeur de transversalité et in fine de réussite des objectifs de transitions.

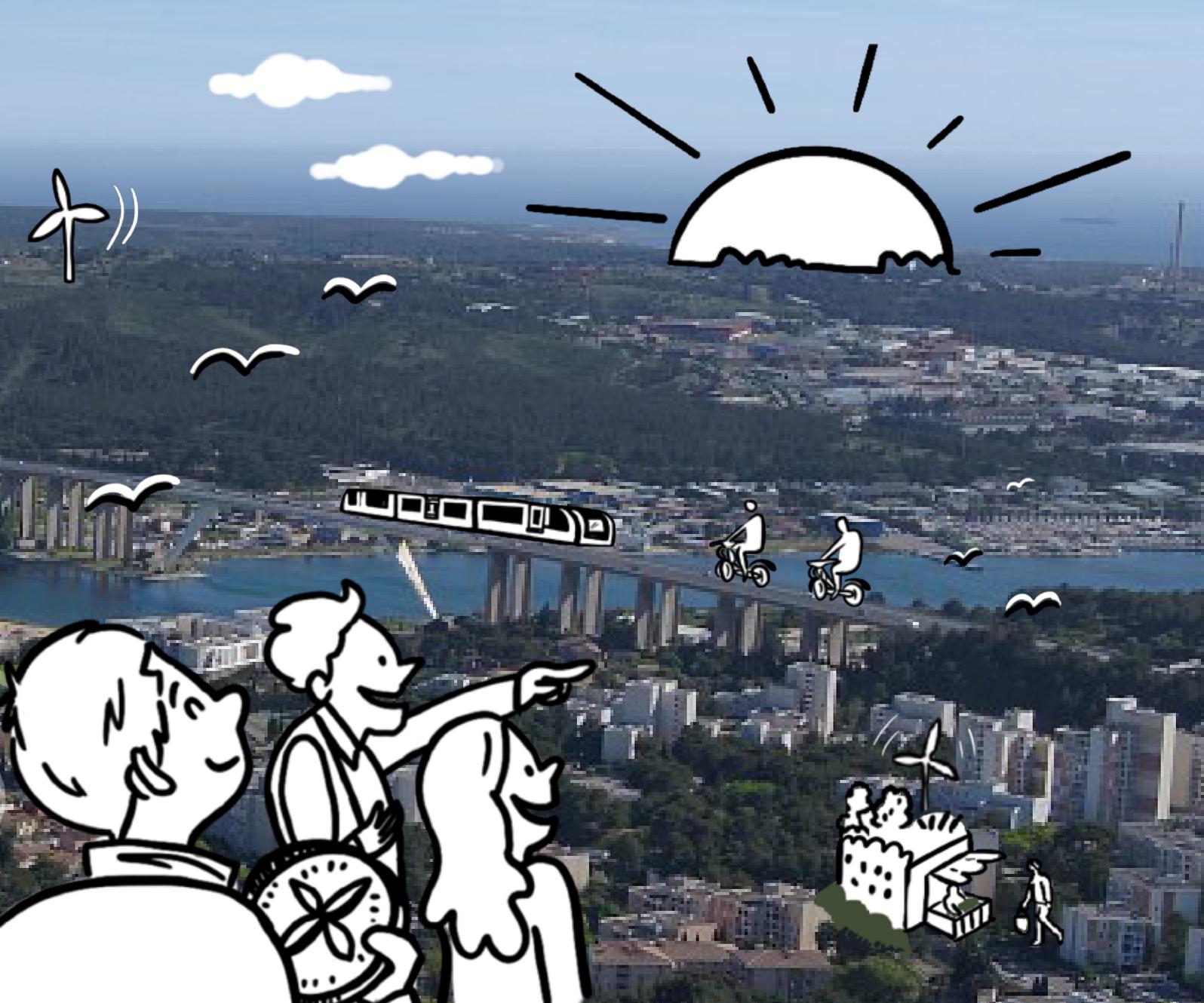
De ces constats, le Conseil de Développement métropolitain propose de mettre en lumière au travers de 3 grandes propositions l'organisation d'une gouvernance transverse aux questions des transitions :

- **Assurer un pilotage politique transversal de la prise en compte des transitions dans les documents stratégiques**
- **Consolider, suivre et mettre à jour annuellement le plan d'actions à l'échelle métropolitaine sur 2 axes complémentaires que sont l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets**
- **Amplifier les rôles des parties prenantes (citoyens, entreprises, associations...) dans les décisions et mises en œuvre des projets métropolitains en faveur des transitions.**



<sup>9</sup> Aide financière de l'État relative à 15 projets mobilités prioritaires

<sup>10</sup> [https://chaire-eti.org/wp-content/uploads/2019/11/Booklet\\_VF.pdf](https://chaire-eti.org/wp-content/uploads/2019/11/Booklet_VF.pdf)



# FAIRE DES TRANSITIONS LA BOUSSOLE DES POLITIQUES MÉTROPOLITAINES

LES PROPOSITIONS DU CONSEIL  
DE DÉVELOPPEMENT

## PROPOSITION 1 : CRÉER UN COMITÉ DE GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE DES TRANSITIONS POUR ASSURER UN PILOTAGE POLITIQUE ET TECHNIQUE TRANSVERSAL : PÉRENNISER LA COMMISSION AMBITION

Les documents stratégiques font état de plusieurs projets/plans à mettre en œuvre dans les années à venir dont le but est de faire du territoire métropolitain un acteur important dans la prise en compte des transitions. Pour autant, que cela soit au sein du Plan de Mobilité (PDM), du Programme local de l'habitat (PLH) ou de l'Agenda du développement économique, la mise en œuvre de chaque document poursuit sa propre logique et sa propre temporalité. Pris un par un, ils sont le reflet d'une politique associée à la compétence idoine mais ne possèdent pas d'articulation commune.

La transversalité est un enjeu largement identifié mais sa mise en œuvre n'est pas naturelle, et nécessite une forte volonté, des moyens et une organisation dédiée.

Notons à titre d'exemple que le plan vélo s'étend entre 2019 et 2024 ; le doublement de l'usage des transports en commun est porté à l'horizon 2030 ; le PLH voté en 2023 pour une durée de 6 ans ; l'Agenda du développement économique jusqu'en 2027 ; le PCAEM vise 2050 ; le SCoT 2040...

Il en va de même pour les objectifs cadres : les membres du CoDev mettent en avant une relative absence d'articulation entre les différents plans et projets des documents stratégiques métropolitains.

Pourquoi ne pas envisager, à titre d'illustration, une relation transverse entre l'atteinte des objectifs de réduction de 28% des gaz à effets de serre (GES) du secteur des transports portés par le PDM et le soutien au développement des cleantech proposé dans l'Agenda du développement économique - et qui fait fortement écho, également, au projet de la RDT13 visant une expérimentation de pile à hydrogène et l'accélération sur le report modal en fret ferroviaire (projet européen retenu).

Par conséquent les membres du CoDev s'interrogent sur la réussite des transitions de la Métropole sans un pilotage politique transversal fort<sup>11</sup>, élément partagé et régulièrement affirmé par la présidente de la Métropole, pour arriver à une gouvernance institutionnelle incarnée et pour gagner en efficacité dans un souci de clarté et de réussite.

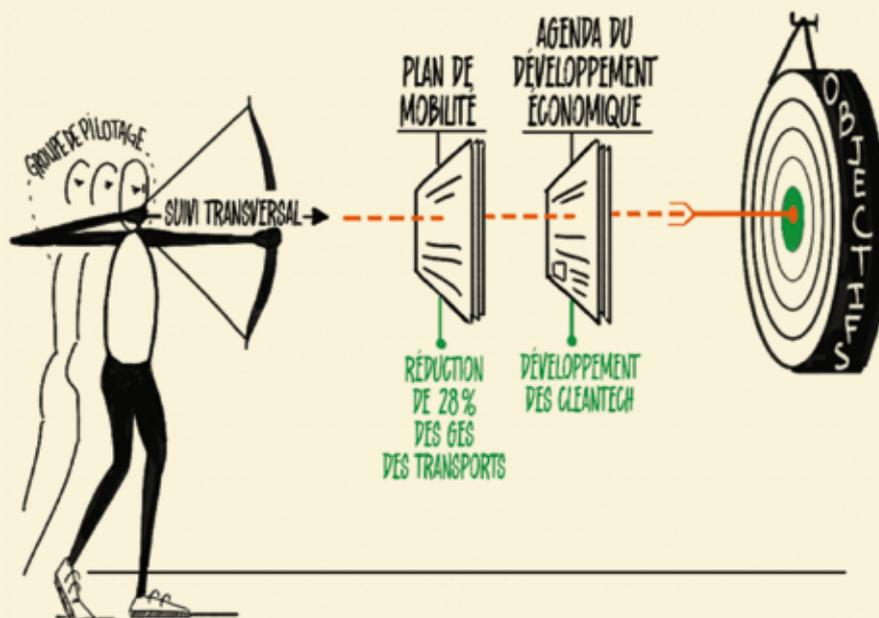
**Les membres proposent ainsi que la Métropole se saisisse de cette opportunité pour créer un groupe de pilotage spécifique « Transitions »** ayant pour objectif de s'assurer que les propositions de la commission Ambition aboutissent à un suivi transversal des projets portés par les directions métropolitaines avec comme focale les transitions et leurs effets sur les habitants de la métropole.

**Cette gouvernance pourrait être largement ouverte aux parties prenantes déjà bien identifiées dans chacun des documents stratégiques, de même que dans le PCAEM, et renforcer ainsi la dimension participative de l'approche.** Ainsi ouverte sur l'extérieur, cette gouvernance permettrait d'affirmer pleinement la volonté politique de la Métropole de faire des transitions une forte priorité de l'ambition métropolitaine, et faciliter le déploiement de cette ambition sur l'ensemble du territoire, et avec l'ensemble des partenaires - incluant les communes.

**Elle permettrait de réactiver, sous une forme à adapter, la commission Ambition avec les élus, comme un élément d'évaluation de la réussite des actions de transition sur le territoire métropolitain.**

Enfin, le CoDev suggère de renforcer la pertinence de cette gouvernance en l'enrichissant d'une expertise scientifique forte, à travers un comité des Sages qui pourrait échanger avec la présidente de la Métropole, à même de nourrir ses réflexions, mais aussi d'apporter un regard critique et d'opérer un rôle de vigilance et d'alerte sur la thématique des transitions.

<sup>11</sup> « [...] nous sommes devenus l'acteur majeur du développement du territoire pour répondre à toutes les transitions [...] avec l'ensemble des maires, dans l'écoute et le dialogue » Martine Vassal, présidente, de la Métropole Aix-Marseille-Provence, édito du rapport bilan et perspective de mi-mandat.



## PROPOSITION 2 : METTRE EN ŒUVRE UN PLAN D' ACTIONS QUI MOBILISE TOUTES LES RESSOURCES DES DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES DE LA MÉTROPOLE

Dans la droite ligne de la première proposition et pour rendre pragmatique la mise en œuvre de celle-ci, les membres du CoDev préconisent la consolidation de l'ensemble des actions des documents stratégiques liés à la transition, en un plan d'actions coordonnées, évolutif, permettant d'évaluer en temps réel les avancées de la Métropole en matière de décarbonation et d'adaptation aux effets du changement climatique.

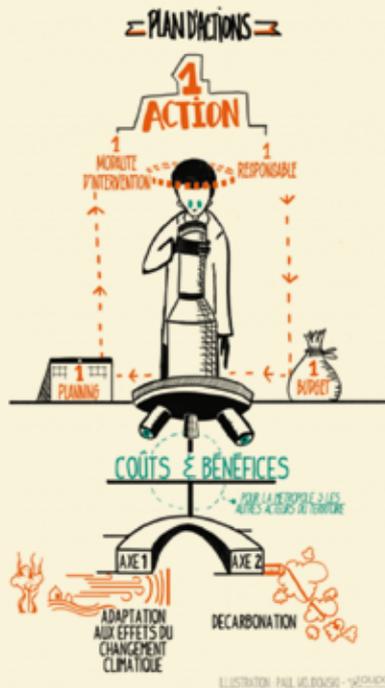
Il conviendra de veiller particulièrement à la dimension opérationnelle de ces actions, en concrétisant, autant que faire se peut, les principes, objectifs, axes de travail présentés dans les documents stratégiques qui n'ont pas encore été traduits opérationnellement. À chaque action devraient idéalement correspondre un responsable, une modalité d'intervention, un planning, et un budget.

La mise en transversalité de ce plan d'actions devra passer par l'identification des coûts et bénéfices induits, pour les différentes directions de la Métropole mais aussi pour les autres acteurs du territoire. L'identification systématique des externalités positives des politiques publiques et de leurs bénéficiaires, puis leur évaluation quantitative, est un exercice délicat mais dont les promesses en matière d'efficacité des dépenses publiques sont considérables. À titre d'exemple, la mesure de l'impact des actions mobilité sur les dépenses de santé pourrait permettre d'engager un dialogue avec l'Assurance Maladie, qui pourrait préférer participer au financement d'actions de prévention plutôt que d'assumer a posteriori les coûts sanitaires liés à la pollution de l'air.

**Ce faisant, la Métropole sera à même de définir et de piloter un véritable « budget vert » effectivement lié aux objectifs de transition, et de flécher ses engagements financiers en fonction de ses priorités stratégiques.**

Pour la réussite complète de ce plan d'actions, les membres du CoDev proposent d'allouer des ressources financières suffisantes pour soutenir les initiatives

décarbonées, notamment en mobilisant des fonds publics, privés et européens. Indéniablement, l'ordre de grandeur que représentent les moyens alloués jusqu'ici au pilotage et au suivi du PCAEM, est très largement insuffisant compte tenu des enjeux et de l'ambition.



**De la lecture des documents stratégiques ressort notamment l'objectif de décarbonation ; en revanche, l'objectif complémentaire d'adaptation est moins présent.**

Il pourrait donc être envisagé de consolider et enrichir un plan d'actions tel que préconisé :

### 1 : ADAPTATION AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réelle nouveauté tirée du travail du CoDev pour conforter l'action métropolitaine en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Quatre points sont notamment à approfondir :

- **Analyse des vulnérabilités climatiques :** effectuer une évaluation approfondie des secteurs et des populations les plus vulnérables aux risques climatiques tels que les inondations, les vagues de chaleur, les sécheresses, etc.

- **Plan de gestion des risques climatiques :** développer des plans d'actions spécifiques pour chaque risque climatique identifié, en incluant des mesures d'adaptation, des systèmes d'alerte précoce et des stratégies de communication.

- **Infrastructure résiliente :** intégrer la résilience climatique dans la conception et la rénovation des infrastructures publiques, des bâtiments et des réseaux de transport.

- **Protection des écosystèmes :** préserver et restaurer les écosystèmes naturels tels que les zones humides, les forêts et les littoraux pour atténuer les effets du changement climatique.

### 2 : LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR FACILITER LA DÉCARBONATION

Ce point s'articule dans la continuité du Plan climat-air-énergie de la Métropole :

- **Plan de réduction des émissions :** suivre les moyens mis en œuvre pour arriver aux objectifs fixés de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la métropole ainsi que la limitation des polluants de toutes natures et les répartir en cohérence entre les différentes actions identifiées.

- **Promotion des énergies renouvelables :** encourager la production d'énergies renouvelables, notamment solaires et éoliennes, en facilitant l'implantation d'installations et en soutenant les projets locaux.

Il s'agira également d'établir des indicateurs de suivi pour mesurer régulièrement les progrès réalisés dans l'adaptation aux changements climatiques et la décarbonation. Organiser des revues périodiques pour ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus et des évolutions du climat, et de communiquer de manière transparente sur les avancées et les défis rencontrés pour maintenir l'engagement des parties prenantes.

Le RADD, Rapport annuel de développement durable, pourrait être dynamisé en

présentant chaque année l'évolution du plan d'actions et des indicateurs correspondants.

Le PCAEM arrivant à mi-parcours, il fera l'objet dans les prochains trimestres d'un

travail d'évaluation, et de mise à jour des objectifs et des plans d'actions. Il conviendra ainsi de veiller à l'articulation entre le suivi de cette étape importante du PCAEM, le travail de concertation qu'il représentera, et la mise en œuvre opérationnelle

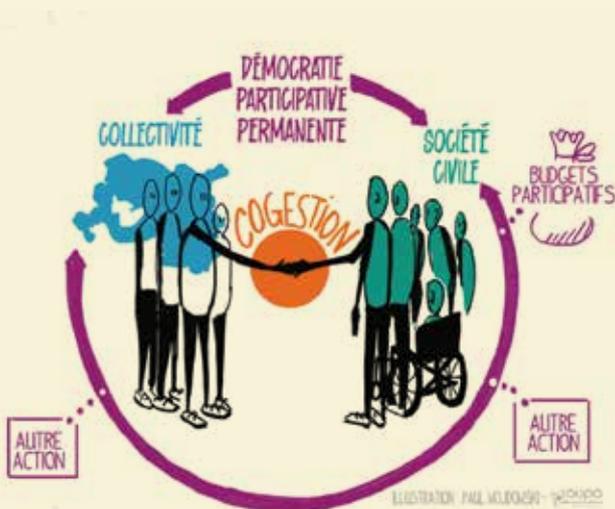
en continu de ce plan d'actions. Selon la même logique, ces travaux devront nourrir la démarche initiée par l'État ayant pour objectif de quantifier les objectifs de baisse des GES jusqu'à la dimension départementale (planification écologique).

## PROPOSITION 3 : MOBILISER ET RESPONSABILISER LA SOCIÉTÉ CIVILE GRÂCE AUX MOYENS DÉLÉGUÉS PAR LA MÉTROPOLE

**Les membres du CoDev considèrent que l'intégration des apports des parties prenantes et de leurs attentes est essentielle à la réussite de l'ambition de la Métropole, sur les transitions plus encore que dans d'autres domaines.**

Le travail ainsi mis en lumière sur la mise en transversalité de la gouvernance et du plan d'actions devrait ainsi s'accompagner d'une accélération de l'ouverture à la société civile, de la dimension partenariale et participative de la démarche. Pour nombre de thématiques couvertes par les documents stratégiques étudiés dans le cadre de cette saisine, la dimension partenariale est clairement identifiée comme condition sine qua non de la mise en œuvre des politiques – notamment, les liens avec les bailleurs privés et les enseignants sur l'évolution des zones commerciales.

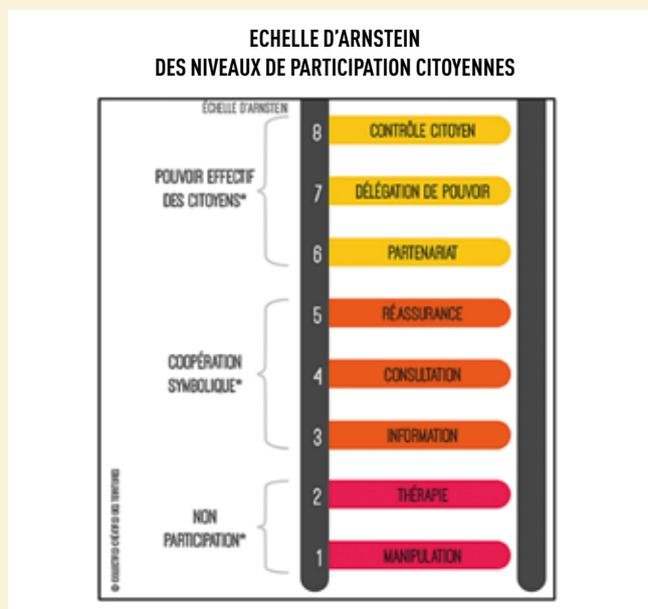
Ce point fait écho à d'autres travaux déjà conduits par le Conseil de Développement, notamment sur la question du sentiment d'appartenance ; il est directement à relier aux travaux de l'axe 2 de la présente saisine.



Concrètement, les membres du CoDev suggèrent :

- De clarifier au maximum, domaine par domaine, le niveau de participation proposé par projet métropolitain (information => consultation => concertation => codécision)
- De définir et développer des espaces d'autonomie de la société civile en matière de décision et le pilotage d'actions de terrain – tel le principe des budgets participatifs.

Le CoDev souhaite également que cette proposition aille au-delà de la simple concertation citoyenne et qu'elle soit davantage un champ d'expérimentation du « pouvoir effectif des citoyens » tel que défini par l'échelle d'Arnstein<sup>12</sup> sur les échelons 6 à 8.



À titre d'exemple, il pourrait être proposé aux habitants dans le cadre de la réhabilitation de certains établissements du parc privé locatif, d'utiliser la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) que perçoivent les bailleurs pour organiser des projets de transformation énergétique de manière collective sous « contrôle citoyen ». De même, les villes de Paris et Nantes ont mis en place un budget participatif permettant de soutenir les initiatives citoyennes et d'impliquer les habitants à toutes les étapes du projet<sup>13</sup>.

**POUR ALLER PLUS LOIN...**

Le CoDev ne sous-estime ni la volonté sincère des élus métropolitains comme des équipes de développer la transversalité et la participation, ni la difficulté de mise en œuvre de ces principes. Ainsi, les membres suggèrent l'organisation de rencontres avec d'autres métropoles, pour partager des retours d'expérience (voyages d'étude...) => l'exemple du Grand Montréal (cf. encart ci-contre), et la mise en avant de programmes de sensibilisation et de formation aux élus et techniciens souhaitant s'outiller davantage sur la question.

**La Métropole pourrait expérimenter dès 2024 la mise en œuvre de ces principes de transversalité et d'ouverture, sur quelques opérations concrètes à définir comme dans la réponse à l'appel à projet relatif aux zones commerciales lancé par l'État.**

Une attention particulière devrait être portée à la construction et la documentation de la méthode, au suivi et à l'évaluation de sa mise en œuvre.

<sup>12</sup> Sherry R. Arnstein (1969) « A Ladder of Citizen Participation »

<sup>13</sup> Nantes : <https://metropole.nantes.fr/budgets-participatifs>

Paris : <https://decider.paris.fr/decider/jsp/site/Portal.jsp>

## PLAN MÉTROPOLITAIN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | EXEMPLE DU GRAND MONTRÉAL<sup>14</sup>



Le Grand Montréal a su mettre à profit ses atouts et faire évoluer son modèle économique pour le faire correspondre à ses ambitions, par exemple, de concilier la nécessité de développement économique avec la préservation de son attractivité territoriale et du maintien du niveau de vie de ses citoyens. De fait, leur économie se caractérise par la volonté de la rendre « productive », « inclusive » et « verte ».

Des défis importants se posent néanmoins en matière de transition énergétique, d'organisation du territoire économique, d'innovation et de compétences. Le Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2022-2031, qui établit 4 axes d'intervention, 13 objectifs et 30 actions, a pour but de les relever. Il place par ailleurs au sommet de ses préoccupations l'enjeu du changement climatique.

Cette nouvelle stratégie de développement économique métropolitaine doit permettre de générer un niveau et une qualité de vie élevés pour l'ensemble de la population actuelle et future du Grand Montréal.

Elle vise trois cibles :

- Un taux de croissance du PIB par habitant dans le top 10 des régions métropolitaines de recensement (RMR) nord-américaines
  - Un taux de croissance du revenu médian des ménages parmi les 10 premières régions métropolitaines d'Amérique du Nord
  - Une réduction des émissions de GES des entreprises de 37,5 % (5,6 Mt)
- Au-delà du plan économique, le Grand Montréal s'est doté d'un Plan climat avec pour objectif la neutralité carbone d'ici 2050.

<sup>14</sup> <https://cmm.qc.ca/planification/plan-metropolitain-de-developpement-economique-pmde/>

# LES RAPPORTEURS ET RÉDACTEURS DE CET AVIS

Gwenaël KERVAJAN, membre du Collège « Personnalités qualifiées », Marc REVERCHON 2<sup>e</sup> vice-président du CoDev, avec le soutien actif de l'équipe technique de la mission Conseil de Développement de la Métropole et des agences d'urbanisme AGAM et AUPA.

Les membres du comité d'organisation qui ont participé aux différents groupes de travail ayant permis la rédaction de cet avis, sont :

Annick BOËT, Ismaël COUSIN, Bernard CREMONA, Gwenaël KERVAJAN, Rachida LARBI, Jean-Pierre MARTIN, Marie-Eve POLLET, Jean-Claude REBOULIN, Marc REVERCHON, Jean Luc SIDOINE.

Le texte de cet avis a été validé en bureau du Conseil de Développement par l'ensemble des membres et adopté par vote électronique le 18 décembre 2023.

Les réflexions ont été nourries des interventions de Claude FAUCHER, directeur général délégué aux mobilités durables, infrastructures et voirie de la Métropole, Lionel LAUNEY, chef du service PLH, habitat et cohésion sociale de la Métropole, Pascale PIETTA, directrice générale déléguée au développement économique de la Métropole, Alexandre PERDRIEL, directeur du développement des entreprises et de l'offre territoriale de la Métropole, Hervé GRAULIER, directeur innovation, transitions, enseignement supérieur et recherche de la Métropole, Eric TAVERNI, Directeur Général délégué Aménagement Durable, Habitat, Inclusion et Cohésion sociale.

L'organisation du processus de rencontres collectives en visioconférence a été supervisée par l'équipe technique de la mission Conseil de Développement de la Métropole.





## CONTACT :

### **Mission Conseil de Développement**

conseil-developpement.ampmetropole.fr

conseil-developpement@ampmetropole.fr

tel : 04 91 99 79 20

